



DOSSIER « PARTICIPATION CULTURELLE »

Concerts, théâtres, spectacles et musées

Le coût financier de places de concerts, théâtres, spectacles et musées peut représenter une dépense importante pour tous et plus particulièrement les familles.

Pour répondre à ses orientations et aux attentes d'un grand nombre d'entre vous, la CMCAS, sur proposition de la délégation CGT, met en place cette année une participation financière afin de favoriser l'accès pour tous à la culture.

Cette participation concerne les ouvriers-droits et ses ayants-droits de la CMCAS de Seine et Marne.

La participation culturelle est accordée uniquement sur l'achat de place de concerts, théâtres, spectacles et musées ou programmation CCAS et CMCAS.

La participation est calculée en fonction du coefficient social de la famille, du montant de la facture et suivant le barème en vigueur avec un maximum de 80 € par billet 2 fois par an.

Pour percevoir cette participation financière, vous devez retourner à votre SLVie ou auprès de la CMCAS (service activités), ce document dûment rempli accompagné des pièces suivantes :

- ❖ Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2025.
- ❖ Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
- ❖ La factures d'achats des places.



NOM DE L'AGENT : **PRENOM :** **SLVie :**

NIA :

ADRESSE MAIL :

TYPE DE BILLETERIE *:

☐ Concert ☐ Théâtre ☐ Spectacle ☐ Musée

* Cocher la case correspondante

Indiquer le nom et prénom de l'ouvrant droit
et ayant droit.

J'atteste sur l'honneur des informations transmises.

Fait àle

Signature de l'ouvrant droit